



## Démagogie quand tu nous tiens...

Mercredi 04 décembre 2013, par [CGTEMS](#)

[contact@cgtems.fr](mailto:contact@cgtems.fr) ; 06 80 34 32 18

N'hésitez pas à réagir à cet article sur : <http://www.cgtems.fr/commun/spip.php?article190>

La **démagogie** du grec demos (le peuple) et ago (conduire) est une façon, par les Dirigeants (les patrons), de mener le peuple (les salarié-e-s) en le manipulant pour s'attirer ses faveurs, avec des discours flatteurs.

Nous allons vous en donner des exemples avec les derniers accords d'entreprise signés chez Econocom entre la Direction et un syndicat.

Lequel ? Celui la même qui vous a informé de prétendus avancées sociales !

La **CGT Econocom** ne les a pas signés et nous tenions à vous en donner les raisons, que voici.

### **L'accord d'harmonisation Frais de restauration, Econocom Services**

Les titres restaurants sont portés à une valeur faciale de 8€65, très bien ... Mais c'est oublier que plus de la moitié des effectifs (les ex EMS) était déjà à cette valeurs depuis plusieurs années.

**A chaque négociation la CGT revendique la somme maximum autorisé, soit 8,80€ pour 2013, avec une répartition de 60% pour l'employeur et de 40% pour le travailleur.**

Pour la première fois cela n'a pas été possible, car un syndicat a accepté moins, alors qu'il aurait été possible de porter tout le monde vers le haut **sans discrimination fonction de l'entité d'origine.**

De plus, il est prévu à titre discrétionnel par décision unilatérale de l'employeur via un avenant au contrat de travail que certaines et certains bénéficient de dispositions plus intéressantes par l'intermédiaire de panier repas.

Aussi, quid, des accords d'EMS prévoyant que, en cas de formation, le repas était pris en charge à hauteur de 15€ permettant ainsi d'être toutes et tous sur un pied d'égalité. Par ailleurs, il n'a pas été possible de discuter des demandes du personnel pour certaines situations particulières. Cet accord a été réalisé dans la précipitation dans l'intérêt de qui ? Certainement pas de l'ensemble du personnel que nous représentons et défendons.

Si nous nous en réjouissons pour les heureux bénéficiaires, **nous nous posons des questions sur sa portée car les conditions pour en bénéficier sont connues de la Direction seule**, alors qu'il s'agit d'un accord collectif, seules quelques personnes pourront en profiter.

Ceci ressemblant trait pour trait aux propositions patronales sur les augmentations de salaires, **la CGT n'a donc pas signé.**

### **L'accord d'harmonisation Politique Véhicules Econocom Services**

Nous ne l'avons pas signé, car contrairement à ce qui vous a été dit, le fait qu'une disposition figure dans un accord ne la rend pas pour autant légale.

En effet, les dispositions de l'accord sont contraires aux critères de l'URSSAF, par conséquent l'avantage en nature qui en découle n'est pas déclaré et constitue donc du salaire déguisé et est puni par la loi.

[http://www.urssaf.fr/employeurs/dossiers\\_reglementaires/dossiers\\_reglem/entaires/avantages\\_en\\_nature\\_05.html#OG18308](http://www.urssaf.fr/employeurs/dossiers_reglementaires/dossiers_reglem/entaires/avantages_en_nature_05.html#OG18308)

**De plus ce sont encore des mesures à la discrétion de l'employeur, qui se retrouve en situation de loueurs de voitures avec ponction sur la fiche de paie en dépit de la réglementation en vigueur.**

Il est hors de question pour la **CGT** de cautionner de telles pratiques qui mettent en risque le salarié en plus de l'entreprise, **la CGT n'a donc pas signé.**



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :  
 prendre contact  
 me syndiquer

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....

Email : ..... Tel : .....

Catégorie professionnelle :  
 Ingénieur - Cadre - Employé - Technicien - Agent de Maîtrise

06 80 34 32 18 [contact@cgtems.fr](mailto:contact@cgtems.fr)  
 Sociétés d'Etudes NELSON MARQUES 263 rue de Paris - Case 421 - 93514 MONTREUIL CEDEX